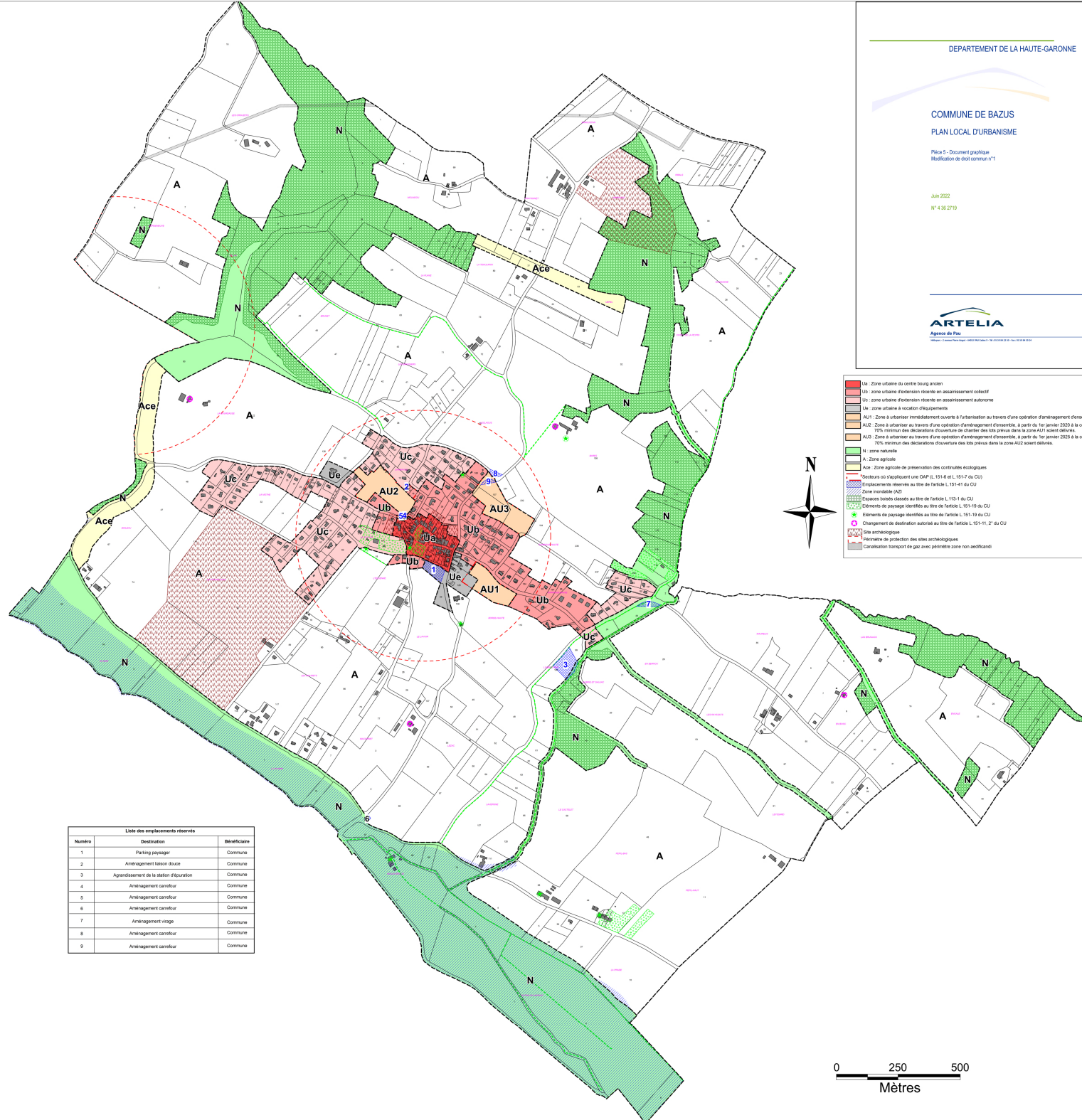


COMMUNE DE BAZUS
PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce 5 - Document graphique
Modification de droit commun n°1

Juin 2022
N° 4 36 2719



- Ua: Zone urbaine du centre bourg ancien
- Ub: zone urbaine d'extension récente en assainissement collectif
- Uc: zone urbaine d'extension récente en assainissement autonome
- Ue: zone urbaine à vocation d'équipements
- AU1: Zone à urbaniser immédiatement ouverte à l'urbanisation au travers d'une opération d'aménagement d'ensemble.
- AU2: Zone à urbaniser au travers d'une opération d'aménagement d'ensemble, à partir du 1er janvier 2022 à la condition que 70% minimum des déclarations d'ouverture de chantier des lots prévus dans la zone AU2 soient déposés.
- AU3: Zone à urbaniser au travers d'une opération d'aménagement d'ensemble, à partir du 1er janvier 2023 à la condition que 70% minimum des déclarations d'ouverture de lots prévus dans la zone AU3 soient déposés.
- N: zone naturelle
- A: Zone agricole
- Ace: Zone agricole de préservation des continuités écologiques
- Secteurs ou rattachage une OAP (L. 151-6 et L. 151-7 du CU)
- Emplacements réservés au titre de l'article L. 151-4-1 du CU
- Zone mondiale (AZ)
- Espaces boisés classés au titre de l'article L. 151-1 du CU
- Eléments de paysage identifiés au titre de l'article L. 151-19 du CU
- Eléments de paysage classifiés au titre de l'article L. 151-19 du CU
- Changement de destination autorisé au titre de l'article L. 151-11, 2° du CU
- Site archéologique
- Périmètre de protection des sites archéologiques
- Canalisation transport de gaz avec périmètre zone non-aedificandi



Liste des emplacements réservés		
Numero	Destination	Bénéficiaire
1	Parking paysager	Commune
2	Aménagement balcon douco	Commune
3	Agrandissement de la station d'épuration	Commune
4	Aménagement carrefour	Commune
5	Aménagement carrefour	Commune
6	Aménagement carrefour	Commune
7	Aménagement virage	Commune
8	Aménagement carrefour	Commune
9	Aménagement carrefour	Commune

